

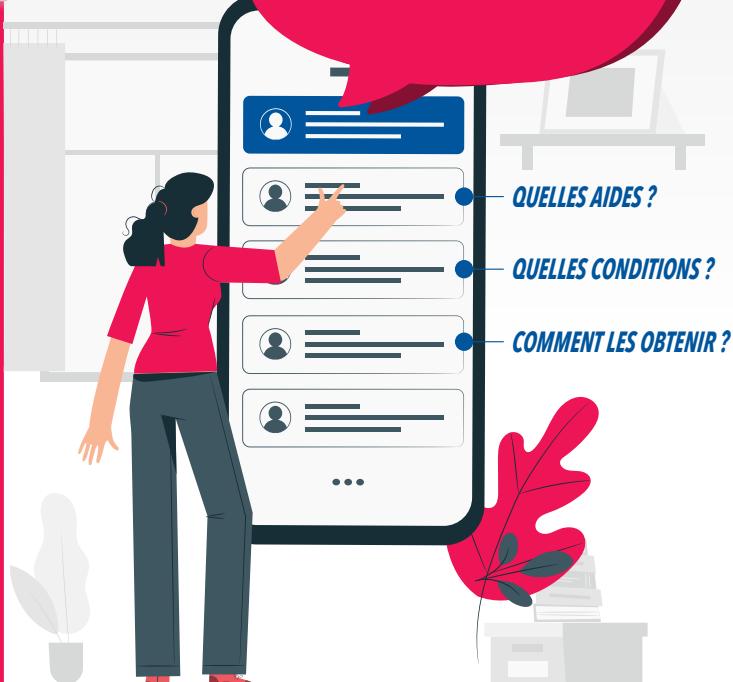


Études supérieures

2020

en
Nouvelle-Calédonie

AIDES
À LA RENTRÉE POUR
LES ÉTUDIANTS



province-sud.nc/aides-etudes-sup



C'est quoi exactement ?



C'est une allocation de rentrée d'un montant brut de 35 000 F.

C'est également une attestation garantissant la prise en charge de 100 % des frais d'affiliation à la Cafat et 90 % pour la mutuelle.



Comment les obtenir ?



À partir de janvier 2020, le dossier pourra :

- Être téléchargé sur le site de la Province (province-sud.nc) ou de l'Université (unc.nc) et renvoyé par mail au BIAE (bureau d'informations et d'aides aux étudiants) (des.bourses.etudiants@province-sud.nc).
- Être retiré et/ou déposé dans nos locaux
- Être retiré et/ou déposé lors de la chaîne d'inscription de l'université de Nouvelle-Calédonie du 15 au 31 janvier 2020 sur le stand de la province Sud.



Et les conditions ?



- Être boursier d'État ou de la province Sud,
- Être de nationalité française,
- Avoir ses parents ou responsables légaux résidents de la province sud depuis au moins le 1^{er} juillet 2019,
- Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} janvier 2020 pour bénéficier de l'attestation de garantie.



**DOSSIER COMPLET
À RETOURNER
AU PLUS TARD
LE 17 AVRIL 2020**



ATTENTION

**IL N'Y A AUCUN REMBOURSEMENT
DE L'ATTESTATION DE GARANTIE,
SI VOUS AVEZ AVANCÉ LES FRAIS**

